



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)

Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale.

2.7.2.2.2 Analyse de correspondance TCFD

Hermès présente ses actions selon le cadre recommandé par la **TCFD**. La **TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)** est un groupe de travail créé en décembre 2015 lors de la COP 21. Ce groupe de travail a publié des recommandations, mises à jour en 2021, sur la

manière de reporter et publier les risques et opportunités liés au changement climatique, avec pour objectifs d'augmenter la transparence entre entreprises et investisseurs afin de réduire les risques d'investissement, et réconcilier le temps court des décisions financières avec le temps long des conséquences du changement climatique.

Grille de correspondance selon la TCFD

	Paragraphes du document d'enregistrement universel
Gouvernance	§ 2.1 et § 2.5
<i>Le gérant du groupe, Axel Dumas, a été impliqué dans de nombreux sujets liés au climat en 2021, dont notamment les décisions de réviser l'engagement climat d'Hermès à la hausse avec la validation SBTi pour une trajectoire 1,5 °C.</i>	
◆ Surveillance par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	§ 2.1.6 et § 2.5.4
◆ Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	§ 2.1.6, § 2.5.1 et § 2.5.4
Stratégie climat	§ 1.10 et § 2.5
◆ Risques et opportunités liés au climat que le groupe a identifiés à court, moyen et long terme <i>L'exposition aux risques de transition est étudiée à la fois par la direction de l'audit et des risques dans ses travaux d'analyse verticale des grandes activités de la maison, par les directions des affaires industrielles et du développement durable, et lors du Comité développement durable, avec une vision plus transversale.</i>	§ 2.5.4.1
◆ Impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière du groupe <i>Les perturbations du système climatique et les enjeux de transition opérationnels, réglementaires et politiques associés tels que le prix du carbone sont d'ores et déjà identifiés comme risque physique et de transition ayant des impacts sur la chaîne d'approvisionnement du groupe, ses différentes opérations (manufacturières, logistiques, de distribution), ainsi que sur le comportement de ses clients.</i>	§ 1.10
◆ Résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2 °C ou moins <i>Le groupe a initié en 2019 l'analyse des scénarios du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) RCP 2.6 (équivalent à un scénario dit 2 °C), RCP 4.5 et RCP 8.5. Ces analyses sont conduites sur trois échelles de temps (vision budgétaire à deux ans, moins de cinq ans et vision long terme à 25 ans).</i>	§ 2.5.4.1
Gestion des risques climat	§ 2.5 et § 4.3
<i>Le processus de gestion des risques du groupe est fondé sur la préparation de cartographies de risques ainsi que sur l'utilisation d'outils complémentaires permettant de définir le niveau de priorité à associer aux risques identifiés et les actions à mettre en œuvre pour les atténuer. Ces cartographies de risques sont régulièrement mises à jour et les plans d'actions suivis directement par les différentes entités du groupe sous la supervision de la direction de l'audit et des risques. Elles sont annuellement consolidées dans une cartographie de risques à l'échelle du groupe, y compris pour les risques liés au climat tels que la raréfaction de certaines matières premières.</i>	
◆ Processus du groupe pour identifier et évaluer les risques liés au climat	§ 2.5.4.1 et § 4.3
◆ Processus de l'organisation pour gérer les risques liés au climat	§ 4.3
◆ Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l'organisation	§ 4.3

	Paragraphe du chapitre 2 du document d'enregistrement universel
Métriques et objectifs	§ 2.5
<i>Le SBTi a validé les objectifs de réduction des émissions carbone d'Hermès, confirmant l'adéquation de sa politique avec les accords de Paris sur une trajectoire 1.5 °C.</i>	
◆ Indicateurs utilisés par le groupe pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	§ 2.5.1 et § 2.5.4
◆ Communiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) scopes 1, 2 et, le cas échéant, 3, ainsi que les risques connexes	§ 2.5.4.2
◆ Objectifs utilisés par le groupe pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et les performances par rapport à ces objectifs	§ 2.5.4.2 et § 2.5.4.3

1. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=F>
 2. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=PI_COM:C\(2021\)2800](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=PI_COM:C(2021)2800)